

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 10 / 2020

Demande de crédit pour la création d'un espace de détente familial en Marteley, comprenant la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

En octobre 2019, nous avons reçu une demande écrite de plusieurs jeunes habitants qui souhaitent une amélioration significative des modules du skatepark, devenus pour certains obsolètes. Leurs arguments :

- ✓ il y aurait plus de clients au restaurant avec un meilleur skatepark
- ✓ les enfants passeraient moins de temps derrière leur écran
- ✓ le skatepark serait plus moderne

La Municipalité a été sensible à cette demande, joliment formulée par ailleurs. Nous avons accusé réception de leur demande tout en leur répondant qu'un concept global au Marteley allait être revu à la fin de l'année 2020, car la place de jeux de l'école devait être rénovée en priorité.

Le 28 octobre dernier, une rencontre a été organisée entre une délégation municipale et les jeunes signataires de la lettre susmentionnée. Le concept global a pu leur être présenté ce qui a permis d'échanger avec eux de manière fort constructive. Cette réflexion participative a pu aboutir sur la sélection de cinq modules pour les futurs utilisateurs du skatepark.

II. Projet

Trois offres ont été demandées afin de pouvoir comparer les prix mais également pouvoir obtenir différentes idées d'aménagements futurs de cette zone, nous le rappelons ici, d'utilité publique.

Nous ne souhaitons pas remplacer uniquement la balançoire ou deux modules du skatepark. En effet, étant donné que les activités de loisirs de notre village, à l'instar de la construction du bâtiment polyvalent, se sont progressivement déplacées vers la zone du Marteley, nous souhaitons désormais créer un espace de détente multigénérationnel. Pour ce faire, du mobilier urbain serait ajouté, tout comme deux pistes de pétanque, le tout en arborisant ladite zone afin de la rendre plus vivante et agréable, surtout en plein été.

Il est également prévu de déplacer le but de football pour augmenter la surface de jeux, ce qui nécessite de reculer le terrain de foot d'une dizaine de mètres. Une cabine téléphonique pourrait également être installée et transformée en « boîte d'échange » pour livres. L'idée d'un panneau

géographique situant les montagnes qui font face à cette place est également à l'étude. La volonté municipale est de rendre cette zone la plus conviviale possible, sans pour autant négliger la sécurité. En effet, comme pour la place de jeux scolaire, les engins seront homologués et régulièrement contrôlés par la suite.

Cette réflexion a certes un coût, comme nous avons pu le constater grâce aux trois offres reçues. A ce jour, aucune entreprise n'a été retenue mais nous avons tenu compte d'une moyenne entre les trois offres pour les postes ci-dessous afin de pouvoir établir la demande de crédit, à savoir :

Coûts d'investissement

Installation de chantier et travaux de démolitions	CHF	20'000.00
Terrassement et travaux de construction dont les couches de fonds, travaux de jardinage et plantation de végétaux	CHF	80'000.00
Modules pour le skatepark en dur	CHF	70'000.00
Engins de jeux et mobilier urbain	CHF	40'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>5'000.00</u>
Total H.T.	CHF	215'000.00
TVA 7,7%	CHF	<u>16'555.00</u>
Total TTC CHF 231'555.00, arrondi à	CHF	<u><u>230'000.00</u></u>

Un croquis du futur aménagement de cette zone est annexé à ce préavis.

En cas d'acceptation dudit préavis, les travaux pourraient débuter au mois de mars 2021 pour une durée d'environ 3 semaines. Puis quelques semaines seront nécessaires pour laisser le gazon pousser. Quoiqu'il en soit, le souhait municipal est que cette place puisse être pleinement utilisée par toutes et tous d'ici l'été 2021. Comme vous pourrez le constater, il ne s'agit nullement d'une action précipitée, mais d'une réflexion qui a pris du temps et qui a abouti à un concept global, grâce notamment à l'implication de nos jeunes habitants.

III. Financement et amortissement

Le financement sera assuré par un recours à l'emprunt au taux le plus favorable du marché actuel.

L'amortissement de l'investissement sera supporté de la manière suivante :

- CHF 50'000.- par prélèvement sur le compte 9281.01 « Fonds de renouvellement et de rénovation »
- le solde par un amortissement sur 10 ans

Il est ici précisé qu'un courrier a été envoyé au Fonds du Sport Vaudois ainsi qu'à la Société de la Loterie Romande en vue de l'obtention d'une subvention. A ce jour, nous sommes en attente de leurs décisions, qui ne peuvent qu'avoir un impact favorable sur le coût du projet.

IV. Conclusion

La Municipalité espère que le présent concept obtiendra l'aval du Conseil communal afin que cette place puisse être mise en valeur et permette de créer un espace de détente familial attendu par une bonne partie de la population. De ce fait, il y aurait un endroit attractif à Vufflens-la-Ville qui permettrait de réunir tant les enfants, les adolescents, les boulistes de tout âge que leurs accompagnants. Une telle place rencontrera certainement le succès souhaité !

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 10/2020 du 9 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 230'000.00, destiné à la création d'un espace familial de détente en Marteley, avec la réfection complète de la place de jeux et le remplacement des modules du skatepark ;
2. d'autoriser le financement par un recours à l'emprunt ;
3. a) d'amortir l'investissement par un prélèvement de CHF 50'000.- par un prélèvement sur le compte 9281.01 « Fonds de renouvellement et de rénovation » ;
b) d'amortir le solde par un amortissement sur 10 ans, étant entendu que la Municipalité a la possibilité de procéder à des amortissements extraordinaires ;
4. les charges d'exploitation comprendront l'intérêt sur l'emprunt et l'amortissement du solde sur 10 ans ;

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 
O. Duperrut  S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 9 novembre 2020

Dossier traité par Eric Maeder & Olivier Duperrut

Annexe : croquis du futur aménagement de la ZUP en Marteley

COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Route de Martotey 6, 1302 Vufflens-la-Ville

Aménagements extérieurs, place de jeux
Plan d'intentions

Date : 05.11.2020 Echs. : 1/200 Dess. : JLC Format : A2

Plan d'intentions

